



NACRE à Lacq : une impasse industrielle maquillée en transition écologique

Le projet NACRE (Nouvelle-Aquitaine Cellulosic Residues Ethanol), qui souhaite s'implanter sur la plateforme industrielle de Lacq, est présenté comme une vitrine de la transition énergétique française. Bioéthanol « avancé », innovation technologique nationale, souveraineté énergétique, décarbonation des transports : le discours est séduisant. Pourtant, NACRE apparaît comme un projet profondément problématique, reposant sur des hypothèses irréalistes, un usage massif de biomasse forestière et agricole, et un rendement énergétique dérisoire. La Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Nouvelle Aquitaine a d'ores et déjà émis un avis comprenant de nombreuses réserves et demandes de clarification sur ce projet.

L'enquête publique c'est maintenant, vous aussi, agissez!

Une enquête publique c'est une démarche obligatoire qui permet de **recueillir les avis des citoyens** avant qu'un projet impactant le territoire soit autorisé. L'enquête publique porte sur l'autorisation environnementale pour la construction d'une bioraffinerie lignocellulosique à Lacq.

Vous pouvez :

- consulter le dossier d'enquête publique sur le site <https://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-planification-et-urbanisme-construction/Enquetes-publiques/En-cours/NACRE-autorisation-environnementale-pour-construction-d-une-bioraffinerie-lignocellulosique-a-Lacq>
- envoyer vos remarques par mail à pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
- échanger et remettre vos observations au commissaire enquêteur les 13 janvier (9-12 heures), 21 janvier (14-17 heures), 28 janvier (9-12 heures) et le 6 février (14-17 heures) à la mairie de Lacq.

Votre avis compte! Intégré au rapport final, il permet de contester le projet et de protéger notre cadre de vie.

1. Un projet énergétiquement inefficace et climatiquement marginal

NACRE ambitionne de produire environ 30 000 tonnes de bioéthanol par an (38 millions de litres), soit moins de 0,1 % de la consommation française de carburants routiers. Même en intégrant les objectifs européens de biocarburants avancés, l'impact de NACRE reste strictement marginal.

Qui plus est, le rendement énergétique de ce procédé est particulièrement mauvais. Le procédé FUTUROL® revendiqué ne valorise qu'environ 20 % de l'énergie contenue dans la biomasse. **Autrement dit, la majorité du bois et des plantes récoltés est perdue sous forme de déchets, de résidus ou d'émissions.** Un tel rendement serait jugé inacceptable dans n'importe quel autre secteur énergétique. A titre d'exemple, le rendement énergétique du biogaz digesté (méthanisation) est compris entre 70 et 80%, celui de la cogénération de biomasse (production d'électricité et chaleur) est compris entre 70 et 85%, celui des chaudières biomasse modernes est compris entre 80 à 90%. (source: *rapport d'informations 1169 sur la biomasse au service du développement durable, commission du développement durable et aménagement du territoires, assemblée nationale 19 juin 2013*)

Derrière l'affichage climatique, NACRE consommerait donc une quantité colossale de ressources naturelles pour un bénéfice climatique extrêmement contestable .

2. Une voracité en biomasse incompatible avec les réalités territoriales

Pour fonctionner, l'usine NACRE nécessiterait environ 154 000 tonnes de biomasse sèche par an, équivalent à la récolte actuelle de bois de l'ensemble du département des Pyrénées

Atlantiques. (source : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle Aquitaine, statistiques annuelles forêt bois 2025).

Le porteur de projet affirme que cette biomasse proviendrait majoritairement de résidus agricoles (rafles de maïs) et de cultures dédiées (bamboo et miscanthus). Or ces filières sont aujourd'hui soit déjà mobilisées par d'autres usages, soit inexistantes à l'échelle industrielle.

Les rafles et pailles sont rares, concurrentielles et déjà valorisées localement, notamment par la méthanisation. **Quant au bambou et au miscanthus, il s'agit de cultures expérimentales, non matures, dépendantes de lourds investissements, grandes consommatrices d'eau et présentant des risques d'invasivité, de réduction de la biodiversité, d'assèchement et d'altération des sols.** Par ailleurs, les rendements annoncés par NACRE pour le bambou sont largement surévalués par rapport aux chiffres publiés par les acteurs du secteur (Euralis, Horizome).

En l'absence de ces ressources agricoles hypothétiques, la seule biomasse réellement disponible à court terme est le bois forestier.

3. La forêt comme variable d'ajustement

Malgré les discours rassurants, tout indique que la forêt deviendra la principale source d'approvisionnement du projet NACRE.

Cette perspective fait peser un risque majeur sur les forêts de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie. Pour répondre à des besoins industriels constants, seule une sylviculture intensive permet de fournir ces volumes faramineux : plantations monospécifiques, rotations courtes, mécanisation lourde. **Ce modèle fragilise les sols, appauvrit la biodiversité, réduit la capacité de résilience des forêts face au changement climatique et compromet leur rôle essentiel de puits de carbone.**

Transformer la forêt en simple combustible industriel est un contresens écologique et une rupture profonde avec une gestion forestière multifonctionnelle et durable.

4. Neutralité carbone : un mythe commode

Le projet NACRE repose sur le principe de « neutralité carbone » du bois : le CO₂ émis lors de la combustion ou de la transformation serait compensé par la repousse des arbres. Ce raisonnement est trompeur. Les émissions de CO₂ sont immédiates, tandis que la repousse forestière s'inscrit sur plusieurs décennies, voire un siècle. Pendant ce temps, le carbone libéré contribue pleinement au dérèglement climatique.

De plus, **le bilan carbone annoncé par NACRE ne prend pas en compte l'ensemble des émissions indirectes : exploitation forestière, intrants chimiques, transports routiers massifs, consommation d'eau, procédés industriels lourds, traitement des déchets.**

La neutralité carbone affichée est donc le résultat d'une méthode d'évaluation biaisée, pas une réalité physique.

5. Nuisances locales et risques sanitaires

NACRE générerait jusqu'à **180 passages de camions par jour**, augmentant fortement les nuisances sonores, la pollution de l'air et les risques routiers pour les habitants du bassin de Lacq.

Le procédé industriel utilise par ailleurs des **substances chimiques dangereuses** (acide chlorhydrique, soude caustique, acide sulfurique, amoniacal, micro-organismes génétiquement modifiés) et produira des volumes importants de déchets, notamment de lignine, susceptibles d'être brûlés.

L'Agence Régionale de Santé a émis un avis sous réserve au projet car « les risques chroniques de type cancérogènes génotoxiques sont difficilement estimables vis à vis des substances rejetés par l'activité de la société NACRE » (...) ce qui « rappelle la sensibilité du projet par rapport aux poussières (particules fines) émises (...) ».

6. Un projet sous perfusion d'argent public

NACRE bénéficie déjà de **dizaines de millions d'euros de subventions publiques**, sans avoir démontré sa viabilité économique, énergétique ou environnementale.

L'argent public sert ici à « dérisquer » une technologie incertaine, au bénéfice d'acteurs industriels privés, tandis que les coûts écologiques et sanitaires sont portés par les territoires.

Dans un contexte de contraintes budgétaires et d'urgence climatique, ce choix interroge profondément les priorités de l'État.

Refuser une fausse solution, défendre de vraies alternatives

NACRE n'est ni un projet assurant la transition écologique, ni un projet soutenable pour les territoires. C'est une fuite en avant technologique, gourmande en ressources, destructrice pour les forêts et inefficace sur le plan énergétique.

Nous appelons à l'abandon du projet NACRE, à une expertise indépendante de ses impacts réels, et à une réorientation des politiques publiques vers la sobriété, la réduction des usages énergétiques et la protection des forêts et des terres agricoles.

Vous aussi, intervenez, interpellez le commissaire enquêteur pour marquer vos inquiétudes sur ce projet.

Vous trouverez en pièce-jointe, une liste d'exemples de questions dont vous pouvez vous inspirer.